



●●● Et si votre immeuble avait aussi besoin de protection ?

Propriétaires non occupants ou syndics de copropriété, ZURICH Immo vous permet de protéger votre immeuble ou votre résidence ainsi que les responsabilités qui en découlent. Notre connaissance précise de l'environnement des biens et des risques spécifiques auxquels ils sont exposés, vous assure de notre expertise et de notre engagement à vos côtés.

Vous êtes propriétaire non occupant, nous assurons vos bâtiments, leurs annexes et dépendances y compris les embellissements...

Vous êtes syndic de copropriété, nous assurons les bâtiments correspondant aux parties immobilières communes, ainsi que les objets et aménagements immobiliers qui y sont incorporés...

En vous proposant une couverture spécialement conçue pour votre immeuble, nous garantissons non seulement vos biens et votre responsabilité, mais aussi les accidents du travail du personnel chargé de l'entretien et du gardiennage de votre immeuble.

ZURICH Immo, une protection permanente de vos biens par une multiplicité des garanties de base.

- Incendie et risques annexes (y compris les événements climatiques et les émeutes et mouvements populaires) ;
- Dégâts des eaux et gel ;
- Bris de glaces ;
- Vol ;
- Bris d'antenne et parabole collective ;
- Responsabilité Civile d'exploitation (y compris ascenseurs) ;
- Accidents du travail.

Dans le souci de vous offrir toujours les garanties et couvertures les plus innovantes, nous avons étendu la couverture de base aux dommages subis par "vos jardins, arbres et plantations".

ZURICH Immo, un produit qui s'adapte à vos besoins, en vous laissant le choix de souscrire des garanties optionnelles.

- Valeur à neuf ;
- Tremblements de terre - Eruptions volcaniques et raz de marée ;
- Inondations ;
- Responsabilité civile piscine ;
- Responsabilité civile aire de jeux clôturée et gardée.

ZURICH Immo, produit innovant qui couvre également contre la "perte de liquides" faisant partie des approvisionnements de l'immeuble.

ZURICH Immo : La couverture de vos frais et pertes.

- Frais de déplacements et de réinstallation ;
- Frais de déblais et de démolition ;
- Honoraires d'experts ;
- Honoraires de décorateurs, de bureaux d'études et de contrôle technique ;
- Frais de reconstitution des archives (moules, modèles et supports d'information) ;
- Frais de clôture provisoire et/ou de gardiennage ;
- Frais de mise en conformité.
- Etc...

ZURICH Immo, toujours plus...

- Une souscription simplifiée ;
- Des garanties innovantes à des prix étudiés ;
- Des capitaux optionnels ;
- L'engagement de ZURICH Assurances Maroc pour régler vos sinistres dans les meilleurs délais.

Cachet de l'assureur conseil

